

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2025 / 0262

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service : Animation Enfance
Tél : 04 66 56 11 20
Réf : VT/SR

Objet : Convention de partenariat à titre gracieux dans le cadre d'échanges intergénérationnels avec l'EHPAD Les Quatre Saisons de Bagard

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2021-10-13-00110 du 13 octobre 2021 portant modification des compétences de la communauté d'agglomération Alès Agglomération et adoption de ses statuts,

Vu la délibération C2024_03_17 du Conseil de Communauté du 27 juin 2024 portant délégation du Conseil de Communauté au Président en application des dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifiée par la délibération C2024_05_18 du conseil de communauté du 18 décembre 2024,

Considérant la volonté de l'ALSH « Les minots » situé à Bagard et géré par Alès Agglomération et de l'EHPAD Les Quatre Saisons situé à Bagard et géré par le centre hospitalier Alès Cévennes de mettre en place des échanges intergénérationnels afin de créer du lien entre générations autour d'activités communes et de partage de moments conviviaux,

Considérant que la mise en œuvre de ces échanges doit être formalisé par voie de convention,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Une convention de partenariat dans le cadre d'échanges intergénérationnels sera signée entre la Communauté Alès Agglomération représentée par son président, M. Christophe RIVENQ et l'EHPAD Les Quatre Saisons représenté par son directeur, M. Jean-Noël GRAS – Pôle personnes âgées – centre hospitalier d'Alès et situé 273 chemin du Carriol – 30140 Bagard.

ARTICLE 2 :

Le partenariat sera conclu à titre gracieux.

Les modalités et conditions de ce partenariat seront précisées par ladite convention.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général d'Alès Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Alès, le

19 JUIL. 2025

Le Président

Christophe RIVENQ

